Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260802-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	13	Pouvoirs :	0

Date de convocation : 9 octobre 2026
L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame NENEZ Caroline, Maire.

Etaient présent(e)s : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée non représentée : Mickaël LE DORVEN

Frédéric LE NY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2026 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-08-02 : RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSION EMPLOIS

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose de supprimer :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet, 25,84/35ème, devenu vacant suite à avancement de grade,
- un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet, 33,25/35ème, devenu vacant suite à avancement de grade.

VU l'avis du comité technique en date du 22 septembre 2026,

CONSIDERANT la vacance d'emplois, suite à avancement de grade,

Appelé à se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la suppression de :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet, 25,84/35ème,
- un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet, 33,25/35ème,

ARRETE le tableau des effectifs suivant à compter du **1er novembre 2026** :

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260802-DE

Susceptible d'être pourvu par un contractuel	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
Filière administrative						
X	A	Attachés	Attaché territorial	Secrétaire Général/e	TC	Vacant
X	B	Rédacteurs	Rédacteur territorial	Secrétaire Général/e	TC	Pourvu
X	C	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal 2e classe	Agent/e d'accueil	TC	Pourvu
X	C	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal 1ere classe	Gérant/e de l'Agence Postale et aide cantine	TNC 30/35e	Pourvu
Filière technique						
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	Agent/e polyvalent/e	TC	Vacant
X	C	Agents de maîtrise	Agents de maîtrise	Référent Services Techniques	TC	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	Agent/e polyvalent/e	TC	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ere classe	Cuisinier/ère	TNC 30/35e	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2e classe	Agent d'entretien des bâtiments, du service cantine et garderie	TNC 25,84/35	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	Agent d'entretien de la mairie	TNC 5/35e	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	Agent de garderie	TNC 6/35e	Pourvu
X	C	Adjoints techniques	Adjoint technique	Agent des services scolaires et périscolaires	TNC 20/35e	Pourvu
Filière médico-sociale						
X	C	ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	ATSEM, agent de garderie et de service cantine	TNC 33,25/35e	Pourvu

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Le(a) secrétaire de séance,
Frédéric LE NY.

Le Maire,
Caroline NENEZ.